

2012/4125 - Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône pour le projet Label "Lyon Ville Equitable et Durable" (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 02/01/2012, p. 0023)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier a reçu un avis favorable pour la signature de cette convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour le développement du label « Lyon Ville Equitable et Durable », qui vise à mettre en place une synergie pour identifier, reconnaître et accompagner et rendre visibles les entreprises, commerces, artisans, qui répondent aux enjeux du développement durable, à travers une offre de consommation responsable.

La Ville de Lyon souhaite redynamiser ce label et prévoit de mettre en place une série d'événements sur le premier semestre. Ce dossier me tient particulièrement à cœur sachant que ce label a été mis en place par Guylaine Gouzou-Testud. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)